

2BYS

SAS au capital de 1 000€

Commissariat aux Comptes

3 HORIZONS

Société par Actions Simplifiée en formation au capital de 820 000 Euros

Siège social : 3, rue Joseph Léna- 56520 GUIDEL

Rapport du Commissaire aux Apports sur les apports effectués par

**Monsieur Laurent BARBOTIN et
Madame Sandrine BARBOTIN, née LE ROUX**

demeurant 3, rue Joseph Léna à GUIDEL (Morbihan)

à la société « 3 HORIZONS »

Société de Commissariat aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique

Siège social : 3, La Potine 35320 PANCE

*Portable Yves BRETAGNE : 06 23 10 18 07
Portable Sylvaine BOSCHER : 06 60 12 80 32*

922 403 563 RCS RENNES

En exécution de la mission de Commissariat aux Apports qui nous a été confiée par décision des associés de la future société par actions simplifiée « 3 HORIZONS » ci-dessous :

-Monsieur Laurent BARBOTIN

Né le 9 novembre 1968 à LORIENT (Morbihan)

De nationalité française,

- Madame Sandrine BARBOTIN (née LE ROUX)

Née le 14 octobre 1968 à NEUILLY-SUR-SEINE (Hauts-de-Seine)

De nationalité française,

Demeurant ensemble 3, rue Joseph Léna à GUIDEL (Morbihan),

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Larmor-Plage (Morbihan) le 10 septembre 1994, régime inchangé depuis ainsi qu'ils le déclarent,

Je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par les associés ci-dessus, dans le cadre de la création du capital de la SAS « 3 HORIZONS »

1. Exposé sur l'opération projetée

1.1 But de l'opération

Monsieur Laurent BARBOTIN et Madame Sandrine BARBOTIN envisagent de réaliser les apports en nature suivants à la SAS « 3 HORIZONS » :

-la pleine propriété de 207 526 actions appartenant à Monsieur Laurent BARBOTIN dans le capital de la société SBLB pour une valeur de 418 200 €

-la pleine propriété de 199 388 actions appartenant à Mme Sandrine BARBOTIN dans le capital de la société SBLB pour une valeur de 401 800 €

Soit un apport total de 820 000 €

1.2 Caractéristiques de la société « SBLB »

La société SBLB est une société par actions simplifiée au capital social de 406 914 euros

Le capital social de 406 914€ est divisé en 406 914 actions de 1 euro chacune, entièrement libérées

Le siège social est situé 3 rue Joseph Léna à Guidel (Morbihan)

Elle est immatriculée depuis le 27/02/2018 au Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT, sous le numéro 837 766 328 avec le code NAF 10.71C (Boulangerie et boulangerie-pâtisserie)

Elle a pour objet social principal :

-L'exploitation de tout fonds de commerce et artisanal de boulangerie, pâtisserie, crêpes, glaces, chocolats, sandwiches, traiteur, bimbeloterie (activité sédentaire et ambulante)

Sa durée est de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

1.3 Caractéristiques de la société bénéficiaire des apports : la Société « 3 HORIZONS »

-La société « 3 HORIZONS » sera constituée sous forme de société par actions simplifiée au capital de 820 000€.

-Le capital social de 820 000 € sera divisé en 820 000 actions d'une valeur de 1 euro chacune entièrement libérées.

-Le siège social sera situé 3, rue Joseph Léna- 56520 GUIDEL

- La Société aura pour objet :

- La prise de participation dans toutes Sociétés ou groupements quelconques, l'acquisition, la souscription, la gestion de tous titres de Sociétés, de toutes valeurs mobilières et de tous produits de placement ;

- L'animation et la coordination du groupe constitué par l'ensemble des sociétés dont elle assure le contrôle et, en particulier, la détermination de la politique générale de ce groupe ;

- Toutes prestations de services à ses filiales ou à des entreprises liées ;

- L'exercice de tout mandat social dans ses filiales et entreprises liées ainsi que toutes avances financières à celles-ci ;

- La création, l'acquisition, la prise à bail ou en gérance libre et l'exploitation de tous établissements ou entreprises se rattachant à l'une ou à l'autre des activités ci-dessus spécifiées ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement ;

- Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou à tout autre objet similaire ou connexe de nature à favoriser, directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

-La durée de la société sera fixée à 99 années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

1.4 Propriété et Jouissance

La société « 3 HORIZONS » bénéficiaire des apports sera propriétaire des Titres à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, date à laquelle elle jouira de la personnalité morale

2. Description et Evaluation des apports

En rémunération des 207 526 actions de la société SBLB apportées la société « 3 HORIZONS » pour une valeur de 418 200 €, Monsieur Laurent BARBOTIN recevra 418 200 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale d'1 € chacune,

En rémunération des 199 388 actions de la société SBLB apportées la société « 3 HORIZONS » pour une valeur de 401 800 €, Madame Sandrine BARBOTIN recevra 401 800 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale d'1 € chacune,

L'apport total s'élèvera donc à 820 000€ rémunéré par la création de 820 000 actions de la Société Bénéficiaire, d'une valeur nominale de 1 € chacune,

Les opérations d'apport bénéficieront des dispositions du report d'imposition applicables aux plus-values d'apport de droits sociaux en vertu des articles 150-0-B ter du Code Général des Impôts

3. Vérifications effectuées

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Ces diligences sont destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre.

Les documents suivants m'ont été fournis afin d'étayer mon opinion :

Concernant la SAS « SBLB »

-Le cabinet d'Expertise -Comptable ADIB 17 Rue Branly 56530 QUEVEN m'a fourni les dossiers financiers de la SAS « SBLB » arrêtés au 31/08/2024, date de clôture des comptes, ainsi que tous les documents que j'ai jugés utiles à l'accomplissement de ma mission.

Monsieur Damien ROBINO Chargé de mission au cabinet d'Expertise -Comptable ADIB m'a également communiqué la méthode utilisée pour valoriser le fonds de commerce de la SAS « SBLB » et par voie de conséquence la valeur des actions apportées.

Son analyse est basée sur les 3 derniers exercices comptables et tient compte de la pondération des 3 méthodes suivantes :

- une approche selon le pourcentage de marge brute
- une approche selon les sources URBCGA 2021 des cessions de fonds de commerce de Boulangerie-pâtisserie
- une approche selon la vision d'un repreneur

Il résulte de son analyse une valorisation du fonds de commerce de 960 000€

La valeur des actions apportées tient compte de la + value latente résultant de l'évaluation ci-dessus, ainsi que des capitaux propres au 31/08/2024, diminués des échéances de crédits baux en cours.

4. Conclusion

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur nette des apports réalisés par Monsieur Laurent BARBOTIN et Madame Sandrine BARBOTIN s'élevant à 820 000€ n'est pas surévaluée et en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal à la valeur au nominal des actions devant être émises dans le cadre de la création du capital de la SAS « 3 HORIZONS »

Fait à PANCE, le 27/03/2025

Yves BRETAGNE
Commissaire aux Comptes

